

Faut-il porter à la connaissance du village un ordre du Commandant de Cercle ? Il mande son " crieur public ", en propres termes son *madélé* (tambourinaire).

Dans le grand silence du soir, le *madélé* monte sur une éminence, et plusieurs fois de suite, exécute une alerte batterie que le public comprend parfaitement et s'amuse à traduire par ces monosyllabes : *Ki gin ma, ma sé ma dé !* (le chef me charge de battre le tambour), en bon français : " Ordre du chef ! "

Puis, d'une voix de stentor, il lance aux quatre vents sa proclamation.

Et on ne plaisante pas avec les ordres du commandant français.

Mais s'agit-il de réunir les notables pour une vulgaire palabre ? c'est plus ardu. Le tambour bat deux ou trois soirs de suite ; mais les vieux font la sourde oreille. Alors le chef n'a qu'un moyen, c'est de recourir à une sorte de milice composée d'une vingtaine de " poilus " pris dans chaque quartier, qui, sans autre arme qu'un verbe vigoureux, parviennent presque toujours aux fins désirées. L'essentiel est de savoir attendre.

Le plus surprenant, c'est qu'un peuple qui a tant de mal à comprendre la concentration du pouvoir civil dans un " ancien ", ne fait aucune difficulté d'accepter l'autorité religieuse d'un autre vieillard, le *ta déna* (le maître du sol), quand il est question de croyances, de prières publiques ou d'observances rituelles.

Mais nous traiterons cette question plus loin.

* * *